

Réunion du conseil communal du jeudi, 22 avril 2010

Début de la séance : 14.15 heures

Présent(e)s : M. Adam Romain, bourgmestre ; MM. Sunnen Jean-Pierre, Linster Guy, échevins ; MM. Vic Kremer, Schmit Carlo, Schummer John, Huberty Josy, Claudy Florent, Mme Barthel Marie-José et M. Weis Guy, conseillers ; M. Wagner Nico, secrétaire communal.

Excusé : M. Baudot Jean-Paul, conseiller. Il arrive au cours de la délibération sur le point 13.

Le collège échevinal propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir la prorogation du délai prévu pour l'adoption du PAG.

Réunion à huis clos

En réunion à huis clos, Monsieur Sébastien May est nommé à l'unanimité des voix au poste de rédacteur pour les besoins du bureau de la population et du service technique.

Réunion publique

Dans sa déclaration de politique générale, M. Adam informe les conseillers que les membres du collège échevinal continueront de respecter les principes politiques arrêtés dans la déclaration échevinale de 2005. Il souligne en outre que les décisions politiques importantes seront prises, comme dans le passé, d'une manière collégiale. Afin de s'adapter aux prescriptions de la loi, les ressorts des membres du collège échevinal ont du être légèrement réorganisés.

Il en résulte que M. Adam (bourgmestre) est responsable de l'administration communale, des bâtisses, du service technique et du service d'incendie, des finances et affaires du personnel, des affaires juridiques et administratives, des infrastructures, de la sécurité et des syndicats intercommunaux.

Les attributions de M. Sunnen (1^{er} échevin) : environnement et développement durable communal, circulation et mobilité, affaires sociales et chances égales, démocratie locale, associations, jeunesse, sports et loisirs.

Les attributions de M. Linster (2^e échevin) : enseignement, affaires culturelles, politique d'information, politique d'intégration, coordination des commissions consultatives et légales.

Un bon nombre de projets ont été réalisés depuis le début du mandat politique actuel :

- Nouveau PAG : le projet est presque prêt. Fin mai, il sera présenté aux membres du conseil communal.
- Consommation énergétique : isolation thermique de certains bâtiments, construction de nouveaux bâtiments à basse énergie, le contrat avec nova naturstrom vient d'être conclu ; économies d'énergie au niveau de l'éclairage public.
- Au niveau de la sécurité, les passages piétons de la route principale ont été éclairés, certaines rues ont été pourvues de ralentisseurs, l'allée St. Hubert a été déclaré « sens unique » à partir de la N12, une étude de la circulation a été réalisée, des panneaux « 30 Fräiwëlleg » ont été commandés afin de freiner la circulation dans certaines rues.

- Une entrevue avec le collège échevinal de Kehlen aura lieu afin de reprendre la discussion sur la Tangente Ouest.
- Un bio-monitoring sera réalisé afin de mesurer l'impact du trafic sur la population.
- Infrastructures : abris bus, abris vélos, renouvellement de la rue des Bruyères, de la rue du Bois, construction de la maison Gevelinger. Le bassin d'eau à Kopstal sera achevé en fin d'année. Les travaux pour le bassin d'eau à Bridel débuteront en 2011. Les plans du nouveau home scout sont disponibles.
- Réalisation d'un « Bongert » sur le plateau de Schoenfels
- Espace vert public prévu à Kopstal
- Au niveau de la culture : marchés, expositions, conférences, fête de la musique, Internetstuff... . Monsieur Adam relève les mérites des commissions locales qui ont entre autre fait naître le groupe de travail « conseil communal pour jeunes ».
- Deux terrains synthétiques ont été aménagés, l'un à Bridel, l'autre à Kopstal. Ils seront complétés par deux pistes pour skateboards.
- La station d'épuration sera probablement inaugurée vers la fin de l'année.
- Un deuxième groupe d'éducation précoce et une deuxième classe team-teaching ont été créés, la cour scolaire a été aménagée, la Maison Relais sera ouverte pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël).
- -Une extension de l'école à Bridel est prévue.
- Programme d'accès au logement : un accord a été trouvé avec le Fonds de Logement pour la réalisation de 10 logements sociaux qui seront proposés prioritairement aux habitants de la commune et financés par le Fonds de Logement. La participation de la commune consiste en la mise à disposition du terrain requis. Les logements locatifs seront en priorité réservés aux jeunes familles de la Commune.

Le bourgmestre conclut sa déclaration en soulignant qu'il ne reste plus à réaliser beaucoup de projets prévus au programme de la déclaration échevinale. Le projet de reconstruction du Centre Wirtspesch est mis en cause en raison des fonds budgétaires limités. Mais la rénovation de l'immeuble « Al Schoul » sera entamée.

Au niveau des services communaux, le bourgmestre informe les conseillers que, à partir du mois de juin, les bureaux auront des heures d'ouverture harmonisées. Tous les services seront ouverts au public de 7.30 à 11.30 heures et de 13.30 à 16.30 heures.

Après la déclaration politique du bourgmestre, le conseil passe aux autres points à l'ordre du jour.

Le règlement communal concernant les cimetières et les inhumations est approuvé à l'unanimité des voix. Comme suite à l'avis du ministère de la Santé, le cimetière de Kopstal sera fermé pour les inhumations. Il est dorénavant uniquement destiné au dépôt de cendres de dépouilles mortelles. Comme le bruit provenant de la circulation automobile rue de Mersch souvent gêne les cérémonies au cimetière, M. Claudy propose d'y construire un mur afin de réduire cette nuisance.

M. Weis demande s'il ne serait pas opportun d'acheter des uniformes ou des tenues de sécurité avec le logo de la commune pour les salariés travaillant au service technique.

Les membres du conseil communal décident à l'unanimité des voix d'allouer une prime d'encouragement de 50€ aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Afin de

pouvoir bénéficier d'une telle prime, les élèves doivent présenter une demande par écrit et un document attestant la réussite de l'année en cours dans l'enseignement secondaire.

Dans le cadre des jobs étudiants, le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'engager un maximum de 12 étudiant(e)s au service de la Mairie pendant la période du 19 juillet au 13 août inclusivement. La plupart d'entre eux seront employés au programme « Vakanz doheem ». Les candidats doivent résider dans la commune, ils doivent présenter un certificat de scolarité et être âgés entre 16 ans accomplis au moins et de 27 ans accomplis au plus.

Au sujet du réaménagement des carrefours de la N12 et de la rue Wercollier à Bridel, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et le devis estimatif relatif aux travaux au montant de 1.197.676,36€ TTC, dont la part étatique s'élève à 917.898,95€ TTC. La partie communale à supporter est de 279.777,81€ TTC. Le crédit supplémentaire de 250.000€ pour le réaménagement de la rue Wercollier est voté à l'unanimité des voix.

Les conseillers approuvent à l'unanimité des voix le devis estimatif relatif aux travaux d'étude de la canalisation et des réseaux à Bridel visant le renouvellement des réseaux de canalisation dans la rue Wercollier et dans la partie supérieure de la rue des Prés. A cette fin, un nouvel article au budget des dépenses extraordinaires est créé et un crédit supplémentaire de 147.000€ y est voté. Monsieur Adam informe que la rue des Prés sera réaménagé après l'achèvement du lotissement PAP Bridel Lotissement SA, dit « Clemangswisen »

En ce qui concerne le « Waassermeeschterhaus », sis au numéro 55, rue Schmitz, les conseillers communaux décident à l'unanimité des voix de renoncer à une rénovation de la maison et de la faire démolir. Le projet et le devis estimatif de 20.000 € ainsi que le crédit nécessaire ont été votés à l'unanimité des voix. Le bourgmestre rappelle qu'un accord a été trouvé avec le Fonds de Logement : la commune achètera le terrain annexé pour construire sur les deux terrains contigus un immeuble résidentiel à 10 appartements. Il s'agit dans ce cas de logements sociaux qui seront en premier lieu destinés aux habitants, notamment aux jeunes ménages, de la commune à des fins de location. Comme le terrain ainsi que l'immeuble qui y sera construit appartiendra au Fonds de Logement, le prix du terrain sera remboursé à la commune.

Les décomptes dans le cadre des travaux de voirie exécutés par les services étatiques durant l'exercice 2009 sont approuvés à l'unanimité des voix. Il s'agit de la construction d'un déversoir en amont de la rue Schmitz, du réaménagement « um Kopleschter Bierg » et de réfections diverses suite à la tempête du 29 mai 2008.

Les membres du conseil communal décident avec 9 voix pour et une abstention d'allouer une subvention de 1000€ au Mouvement écologique à l'occasion de la journée « Alles op de Velo ». L'allocation d'un subside de 3004€ au profit de la LASEP est décidée à l'unanimité des voix.

Les conventions conclues avec l'Etat, ayant pour objet de permettre à certains agents d'intervenir dans l'enseignement fondamental, sont approuvées à l'unanimité des voix.

Dans le cadre de la réalisation du PAP Bridel Lotissement SA, le collège échevinal propose d'attribuer aux nouvelles rues les noms des grands sculpteurs Camille Claudel, Jean Arp et Henri Moore. De cette façon, serait donné suite à la demande de la commission consultative « Egalité des Chances » qui

avait suggéré d'attribuer le nom d'une femme à une des nouvelles rues. Les noms de rue sont approuvés à l'unanimité des voix par les membres du conseil communal.

Au début de la réunion M. Schmit avait demandé d'enlever le point 13 sur les taxes des infrastructures de l'ordre du jour vu que la commission des bâtisses n'avait pas pu se prononcer sur ce point. M. Adam explique cependant qu'il est important de voter la nouvelle taxe de participation au financement des équipements collectifs ainsi que la fixation des taxes de raccordement au réseau d'eau potable et de canalisation aussitôt que possible vu que certains lotissements importants seront réalisés à court terme. La fixation des taxes fera que les promoteurs d'immeubles à logements multiples ne soient favorisés par rapport aux constructions de maisons unifamiliales. Afin de rendre les taxes équitables, la facturation sera dorénavant faite par rapport aux m² habitables. Le règlement communal portant fixation de nouvelles taxes d'infrastructures est approuvé avec 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Les taux multiplicateurs de l'impôt foncier et de l'impôt commercial à appliquer en 2011 sont approuvés à l'unanimité des voix. Les taux restent inchangés par rapport à ceux fixés pour l'année 2010.

Les membres du conseil communal décident à l'unanimité des voix d'autoriser la vente de l'ancien UNIMOG qui se trouve dans un mauvais état et dont les réparations requises seraient trop onéreuses.

Le projet d'aménagement particulier AC CONCEPT à Bridel entre la rue de l'École et la rue de Luxembourg est approuvé à l'unanimité des voix. Des réclamations peuvent être introduites par écrit au collègue échevinal.

Les nouveaux statuts de l'association Computer Club Gemeng Koplescht a.s.b.l. sont avisés favorablement par les membres du conseil communal.

Le point 18 est ajouté à l'ordre du jour. Il concerne la prorogation du délai initialement fixé par la loi dans lequel la refonte des PAG (plans d'aménagement communal) devait être terminée, à savoir le 8 août 2010. A présent, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement communal demande aux communes de se déclarer d'accord avec une prorogation de ce délai jusqu'au 8 août 2011. Le conseil communal se déclare d'accord avec cette procédure demandée par l'autorité supérieure.

Informations :

- La date de la prochaine réunion du conseil communal est fixée provisoirement au 11 juin 2010 à 8.15 heures.
- A l'occasion de la Fête nationale, le TE DEUM et la cérémonie aux Monuments aux Morts auront lieu le 22 juin à partir de 18.00 heures.
- La confirmation aura lieu le 18 juin à Bridel.
- Le prix de l'eau sera fixé à partir de l'année 2011 à 6-7 €/m³. Cette fixation sera faite conformément à la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau qui dispose que les coûts se composent d'une redevance eau destinée à la consommation humaine et d'une redevance assainissement. Le prix doit couvrir les dépenses engagées par les prestataires de services.

- Comme les arbres dans la rue de la Sapinière ont pris trop de hauteur et ainsi provoqué des dégâts aux maisons avoisinantes, des travaux d'éclaircie ont été réalisés par les services du garde forestier.
- Comme suite à la demande de M. Schmit de soumettre aux conseillers une organisation scolaire compréhensible et en temps utile, M. Adam informe que cette année-ci la procédure sera différente en raison de la nouvelle loi scolaire. Le comité d'école sera responsable de l'établissement du projet. Le collège échevinal se rallie à l'opinion de M. Schmit de présenter une organisation scolaire transparente et complète.
- M. Schmit se renseigne sur le concept global de l'extension du bâtiment scolaire à Bridel. Il le trouve important en raison de l'augmentation de la population qui résulte de la réalisation de nouveaux lotissements. M. Adam explique que le collège échevinal s'était engagé de faire une sorte de concours limité. Ce projet a été abandonné vu que pareil concept s'est avéré trop ambitieux et onéreux. Il souligne en outre qu'il reste deux projets importants à réaliser, à savoir l'extension du bâtiment scolaire et la construction d'un nouveau hall technique. Ces deux projets ne peuvent sans doute être réalisés en même temps.
- M. Schmit se prononce pour un horaire harmonisé pour les classes de l'école primaire et de l'éducation précoce qui présente à présent un décalage de 10 minutes.
- Au nom de sa fraction, M. Baudot remercie la société CREOS pour la solution trouvée pour le « cimetière d'écureuils » rue Op Briddelsknupp.

Fin de la réunion.